



# Commune de **NIEDERENTZEN**

## **Bulletin d'information** **Avril 2017**

### **L'édito du Maire**

Chers concitoyens, chères concitoyennes,

Le printemps nouveau est là ... avec ses senteurs et la douceur de son climat !

Mais ce printemps 2017 devrait marquer notre quotidien par les rendez-vous que vous ne sauriez manquer : Tout d'abord, sur le plan national, ce sont quatre invitations citoyennes auxquelles je vous invite à participer activement :



- appel aux urnes les 23 avril et 07 mai pour l'élection de notre futur Président
- puis l'élection des députés les 11 et 18 juin 2017.

Ce printemps sera aussi marqué par la volonté de notre conseil municipal d'organiser une journée citoyenne le samedi 13 mai prochain et de vous inviter à y participer.

Le flyer explicatif, distribué dans votre boîte aux lettres, vous renseigne sur les modalités de cette action... ce devrait être un temps convivial, tout comme notre 3ème pique-nique géant ou plus proche encore, le marché aux puces du jeudi 25 mai.

Je salue aussi le retour du marché paysan le 3ème vendredi de chaque mois, dès le 21 avril et vous invite le 05 mai à la commémoration de l'armistice devant notre monument aux morts.

... Soyez nombreux à les honorer de votre présence !

Voilà beaucoup d'occasions de nous retrouver...

... en consultant notre site <http://www.niederentzen.fr>, vous saurez tout !!!

Je souhaite également vous tenir au courant des travaux entrepris dans notre village : les deux rues de l'III et du Noyer sont enfin terminées et nous avons profité des entreprises sur place pour créer une seconde sortie pour les enfants utilisateurs du transport en commun. Un portail, plus haut, remplacera prochainement celui de l'entrée de l'école pour garantir plus de sécurité à nos élèves.

Nous travaillons quotidiennement à la création de notre zone commerciale et artisanale, nous rencontrons des porteurs de projets, sans avoir fait la moindre publicité.

La viabilisation de ces quatre hectares et demi devrait commencer au début de l'année 2018.

Une mauvaise nouvelle concernant notre dépôt de déchets verts : il est interdit depuis le 28 mars suite aux observations de la Brigade Verte et aux nombreuses plaintes des habitants lors du brûlage des végétaux ... mais il nous reste les deux déchetteries d'Ensisheim et d'Oberhergheim !!!

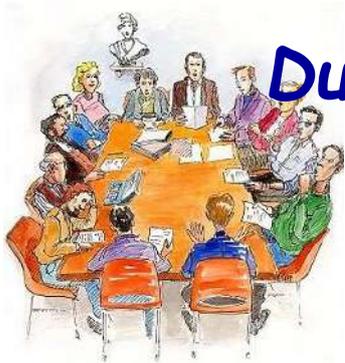
Dois-je rappeler, comme chaque année, que l'arrivée du printemps, c'est aussi le retour aux nuisances sonores qu'engendrent tous les engins à moteur utilisés sur vos propriétés ... un arrêté municipal régit l'utilisation de toutes ces machines.

Je souhaite, à tous et toutes, de profiter de la douceur de notre belle Alsace et de son attractivité et serai heureux de vous rencontrer lors de nos prochaines réjouissances.



Votre Maire - Jean-Pierre WIDMER





# Du côté du Conseil Municipal

## Les principales informations à retenir

Séance du 30 janvier 2017

### UTILISATION DES DELEGATIONS DE COMPETENCES PAR LE MAIRE

Le Maire rend compte des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

#### **Déclaration d'intention d'Aliéner**

Vente HEBDING MEYER / GIDEMANN - ROUX :	section 2 P 36-37-91/40 : 426 m <sup>2</sup>
Vente ZUMBIEHL /SCI FREELORD :	section 32 P 106 : 2935 m <sup>2</sup>
Vente ILTIS / FOHRER	section 1 P 174/12 : 377 m <sup>2</sup>

### EXTENSION DES COMPETENCES ET MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCCHR

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a modifié un certain nombre de compétences devant être exercées par les Communautés de Communes à Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), elle a également modifié les conditions d'éligibilité des communautés de communes à fiscalité professionnelle unique à la bonification prévue au quatrième alinéa du II de l'article L. 5211-29 du CGCT.

Le Conseil Communautaire a délibéré le 28 novembre 2016 pour mettre en conformité ses statuts et les Maires des neuf communes ont initié une réflexion visant à étendre les compétences de la Communauté de Communes à court et à moyen termes.

C'est ainsi que le choix a été fait de proposer au conseil communautaire d'exercer en commun dès cette année 2017 la compétence en matière de politique de la ville et notamment dans ses composantes liées à l'insertion économique et les dispositifs locaux de sécurité et de prévention de la délinquance.

Le conseil communautaire de la CCCHR a émis un avis favorable à la modification de ses statuts en date du 07 janvier 2017.

Le conseil municipal approuve en conséquence la modification des statuts de la Communauté de Communes du Centre HautRhin selon le document ci-annexé qui ajoute le groupe de compétence optionnelle suivant :

« En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville »

### ZONE COMMERCIALE ET ARTISANALE : CHOIX DU NOM DE LA ZONE ET DE LA VOIRIE

Les fouilles concernant la future zone artisanale et commerciale ont débuté. Afin d'identifier la zone il convient de trouver une dénomination tant de la zone que de la voirie qui la desservira

Le conseil municipal choisit la dénomination « ZAC des 4 vents » pour la zone et rue « des 4 vents » pour la voirie

### ZONE COMMERCIALE ET ARTISANALE : ALIMENTATION EN GAZ

Par délibération en date du 25 octobre 2010 le Conseil Municipal avait décidé de transférer au Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin, auquel la commune est adhérente, les compétences

suivantes précisées à l'article 3 des statuts : Article 3C - Compétence de base : représentation des collectivités membres dans tous les cas où les lois et les règlements en vigueur prévoient que les collectivités doivent être représentées ou consultées.

Article 3D - Compétences optionnelles : le Syndicat est habilité à exercer pour les collectivités membres qui le demandent expressément, l'une ou les deux compétences à caractère optionnel suivantes :

a/ Passation, avec les entreprises délégataires, de tous actes relatifs à la délégation du service public de distribution de gaz ou, si la loi le permet, exploitation du service en régie.

b/ Exercice du contrôle des distributions de gaz prévu par l'article premier de la loi du 15 février 1941 relative à l'organisation de la production, du transport et de la distribution du gaz.

Le conseil municipal demande au Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin d'engager la procédure pour la desserte de la commune en gaz naturel au vu du projet de réalisation de la zone artisanale

### **ONF : PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION ET ETAT DE PREVISION DES COUPES**

Le conseil municipal approuve l'état prévisionnel des coupes qui est estimé à 1 140 € pour les coupes en vente sur pied ainsi que le programme de travaux présenté par l'ONF pour l'année 2017 qui s'élève à 970 € HT.

### **CONCESSION TOMBE CINERAIRE AMENAGEE : MODALITES DE LOCATION**

La société Peruchetti a installé courant du mois de novembre 2016 les équipements suivants : Un Jardin du souvenir et 4 tombes cinéraires familiales (4 urnes)

Le règlement concernant ces équipements est en cours d'élaboration et sera soumis à approbation lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

Le Maire propose de fixer les modalités de location comme suit :

- Durée de concession : 15 ou 30 ans
- Facturation du pupitre personnalisable : 267 euros (l'octroi d'une telle concession donne droit à perception au profit de la commune d'une somme de 267 euros correspondant au coût de la fourniture de pupitre monobloc rectangulaire en granit poli moucheté noir posé sur la base pour les inscriptions).
- Les droits de concession :  
15 ans : 400 euros  
30 ans : 700 euros

Ces tarifs pourront être revus par décision du Conseil municipal

Les concessions arrivées à échéance sont renouvelables indéfiniment, pour la même durée, mais au tarif en vigueur au moment du renouvellement

Le conseil municipal fait sienne les propositions ci-dessus

### **TARIFS 2017**

Le conseil municipal fixe les tarifs comme suit :

	Tarif en €	
	2 016	Proposition 2017
<b>Location matériel pour CCCHR</b>		
Tondeuse	21,00	21,00
Motoculteur	13,00	13,00
Tracteur - Remorque	21,00	21,00
Lame déneigement	21,00	21,00
Voiture	15,00	15,00
Débroussailleuse/ taille haies	15,00	15,00
<b>Tarifs photocopies</b>		<b>Suppression de la régie photocopies</b>
A4 NB	0,20	./.

A3 NB	0,50	./.
A4 COULEUR	0,50	./.
A3 COULEUR	0,50	./.
<b>Occupation domaine public</b>		
Droits de place	5,00	5,00
Supplément raccordement électrique	2.00	2.00
<b>Cimetière</b>		
Concession tombe simple 2m <sup>2</sup> durée de 15 ans		100.00
Concession tombe simple 2m <sup>2</sup> durée de 30 ans	140,00	140.00
Concession tombe double 4m <sup>2</sup> durée de 15 ans		200.00
Concession tombe double 4m <sup>2</sup> durée de 30 ans	280,00	280.00
Emplacement cinéraire 1m x 0,80 durée de 30 ans	100,00	100.00
Concession tombe cinéraire aménagée 0,65x0,50 15 ans *		400.00
Concession tombe cinéraire aménagée 0,65x0,50 30 ans *		700.00
*+ frais fourniture pupitre en granit poli		267.00

### **BIENS COMMUNAUX PARTAGES : TARIFS 2017**

Les tarifs des biens communaux partagés avaient été revus en 2015.

Le conseil municipal fixe les tarifs des biens communaux partagés comme suit pour l'année 2017 Terres :  
110 euros la parcelle de terre (0.90 ares)

Bois : 20 euros le lot de bois

Date d'application : octobre 2017

## **Séance du 27 mars 2017**

### **UTILISATION DES DELEGATIONS DE COMPETENCES PAR LE MAIRE**

Conformément à la délibération du 7 avril 2014, le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pas utilisé la délégation de compétences que le Conseil Municipal lui a accordée en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Vu la délibération du Conseil Municipal du 7 avril 2014 et les décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 et n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation, le conseil municipal décide d'appliquer la valeur de l'indice brut terminal de la fonction publique dans le calcul des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et des adjoints à compter du 1er janvier 2017.

### **ONF : APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETTE 2018**

Le Conseil Municipal valide l'état d'assiette des coupes établi par l'ONF qui propose le martellement des coupes Parcelles 19, 29 et 30\_u

### **FISCALITE : VOTE DES TAUX POUR 2017**

Le Conseil Municipal, à 9 voix pour 2 abstentions (Stéphanie FARINHA, Sandra BRUN) décide d'appliquer une augmentation de 2 % et fixe les taux comme suit :

Taxe d'Habitation (TH):	6.94 %
Taxe Foncière Bâti (TFB):	7.33 %
Taxe Foncière Non Bâti (TFNB):	41.94 %

### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Antoine ALBRECQ, Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Jean-Pierre WIDMER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré n'émet aucune observation et lui donne acte de la présentation du compte administratif lequel peut se présenter comme suit :

Sections	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Affectation	Opérations de l'exercice		Résultats	
	Déficits	Excédents		Mandats émis	Titres émis	Exercice	Cumulé
Fonctionnement		54 787,80		310 986,20	329 914,57	18 928,37	73 716,17
Investissement	0,00	206 677,92		187 173,05	125 734,31	-61 438,74	145 239,18
<b>TOTAUX</b>	<b>0,00</b>	<b>261 465,72</b>	<b>0,00</b>	<b>498 159,25</b>	<b>455 648,88</b>	<b>-42 510,37</b>	<b>218 955,35</b>

### **AFFECTATION DES RESULTATS**

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice 2016 comme suit :

Résultat reporté en fonctionnement (002)	73 716.17 €
Résultat d'investissement reporté (001) : excédent	145 239.18€

### **BUDGET PRIMITIF 2017**

Le Conseil municipal vote les crédits nécessaires à la couverture des dépenses de fonctionnement et d'investissement et arrête la balance comme suit :

Section de fonctionnement :	dépenses et recettes :	401 000 .00 €
Section d'investissement :	dépenses et recettes :	254 660. 00 €

\* \* \* \* \*

## **Du côté des travaux**

*A l'école primaire, création d'une seconde sortie des enfants utilisateurs du bus scolaire...*



# Manifestations du premier trimestre 2017... en images

## Les vœux du maire



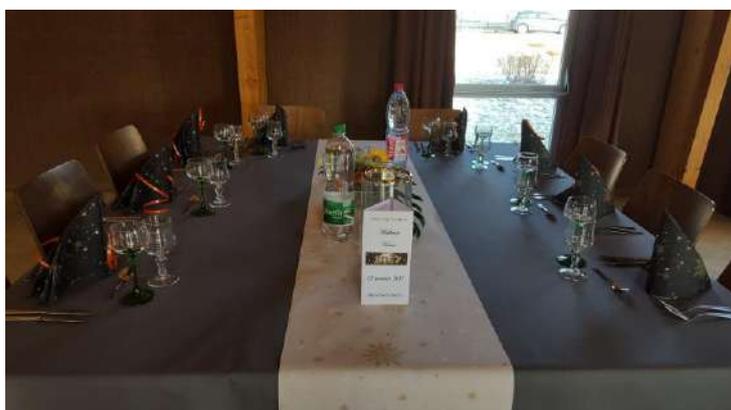
La traditionnelle cérémonie des vœux s'est déroulée le vendredi 20 janvier dans la salle du Temps libre.

En présence de nombreuses personnes, le maire a eu l'occasion de présenter les principales réalisations et événements de l'année écoulée, suivis d'une projection musicale et picturale sur la vie de la commune en 2016, ainsi que sur les projets en cours ou à venir.

Ce fut également l'occasion de mettre à l'honneur certains habitants de la commune, comme nos donneurs de sang, nos bénévoles, notre musicienne... La soirée s'est terminée par le verre de l'amitié, partagé dans la bonne humeur.



## Le 22 janvier Le repas des Aînés



## Le 5 février La Sainte-Agathe



# Informations locales

## Inscription des élèves – Rentrée 2017

Les inscriptions pour la section des petits de maternelle ont lieu à l'école primaire de Niederentzen.

Les personnes concernées et déclarées en mairie, ont reçu un courrier d'information envoyé par l'école, précisant les formalités à remplir pour cette inscription. Pour tous les autres niveaux, il n'y a pas de date précise. Les parents peuvent contacter le Directeur, Daniel Casteigts, aux heures d'ouverture de l'école.



## Journée citoyenne



La 1<sup>ère</sup> Journée citoyenne aura lieu **le 13 mai 2017**. Soyez nombreux à participer à cet évènement collaboratif. Renseignements et inscriptions à la mairie.

## Commémoration de la victoire 1945

L'ensemble de la population est invité le vendredi 5 mai 2017 à partir de 19h à participer à la messe du souvenir en l'Eglise Sainte-Agathe, suivie de la cérémonie devant le monument aux Morts.

A l'issue de cette manifestation, les participants seront conviés au verre de l'amitié dans la Salle du Temps Libre.





# L'Amicale des Donneurs de Sang d'Ober-Niderentzen

L'amicale vous invite à faire le geste du cœur, celui d'offrir un peu de votre sang.

Notre collecte aura lieu :

**Le 20 avril 2017 de 16h30 à 19h30**  
**Salle du Temps Libre de NIEDERENTZEN**

Nous avons besoin de vous pour renouveler nos réserves de sang. Nous vous rappelons qu'il est préférable de bien boire dès la veille de votre don et de ne pas être à jeun le jour du don.

A l'issue de votre don, l'Amicale des donneurs de sang aura le plaisir de vous servir de la tourte accompagnée de crudités.

**Nous comptons sur votre participation !!**

Les membres de l'amicale



**Donner son sang,  
c'est offrir la vie.**

[www.dondusang.net](http://www.dondusang.net)  



# Les anniversaires de nos aînés en 2017



Nous adressons nos sincères félicitations à :

## MAI.....

Le 7 mai	Léon FINGER	79 ans
Le 9 mai	Etienne DOLL	72 ans



## JUIN.....

Le 4 juin	LOEWERT Lucie	89 ans
Le 13 juin	DORN Roland	70 ans

## JUILLET.....

Le 8 juillet	Lucien BILGER	81 ans
Le 13 juillet	Marie-Rose DINTERICH	75 ans
Le 18 juillet	Armand HAENN	71 ans
Le 19 juillet	Marcel WELCKER	79 ans



\*\*\*\*\*

### Rondeau de printemps

Le temps a laissé son manteau  
De vent, de froidure et de pluie,  
Et s'est vêtu de broderie,  
De soleil luisant, clair et beau.

Il n'y a bête ni oiseau  
Qu'en son jargon ne chante ou crie :  
Le temps a laissé son manteau  
De vent, de froidure et de pluie.

Rivière, fontaine et ruisseau  
Portent en livrée jolie  
Gouttes d'argent, d'orfèvrerie ;  
Chacun s'habille de nouveau :  
Le temps a laissé son manteau.

René Charles d'Orléans (1391-1465)

## Les prochaines manifestations

**5 Mai**      **Commémoration de l'armistice du 8 mai 1945**  
Monument aux morts de Niederentzen

**25 Mai**      **18ème Marché aux puces**  
organisé par l'Amicale des Sapeurs-pompiers



**13 mai**      **1ère journée citoyenne**  
Organisé par la municipalité

**17 Juin**      **Fête de la musique**  
organisée par la chorale et l'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Oberentzen

**25 juin**      **3ème Pique-nique Géant**  
Organisé par le Comité des Fêtes de la Municipalité



**9 juillet**      **Grempeltturnier**  
organisé par l'ASON au stade Gérard Martin - Oberentzen

Tous les 3èmes vendredis de chaque mois à partir de 16h, d'avril à septembre, un marché paysan réunissant des producteurs locaux se tiendra autour de la Salle du Temps Libre.



### Anneau du Rhin

Calendrier sportif 2017 :



**Circuit Portes Ouvertes**  
1 fois par mois



**Drift Cup**  
10 et 11 juin 2017



**Tuning**  
10 et 11 juin 2017



**Adventure Days**  
10 et 11 juin 2017



**Trophée Moto (manche 1)**  
17 et 18 juin 2017



**TTE FFSA**  
23 au 25 juin 2017



**Trophée Moto (manche 2)**  
23 et 24 sept. 2017



**500 Nocturnes**  
16 septembre 2017



**Téléthon**  
9 décembre 2017

## J'❤️ mon village, je le respecte

La propreté d'un village c'est souvent l'une des premières choses que remarque le visiteur en y entrant.

**Veillons à ce que l'impression que donne Niederentzen soit la meilleure possible !**

### **1. Je respecte les espaces verts et aménagements paysagers :**

- je respecte les efforts de fleurissement de la municipalité
- je ne jette pas les mouchoirs, mégots, canettes dans les espaces verts et les rues
- je ramasse les déjections de mon chien
- je ne dégrade pas le mobilier urbain

### **2. Je respecte mes voisins :**

- je rentre mon véhicule dans la cour ou le garage, la rue n'est pas un parking
- je pense à tailler les haies et les branches qui dépassent ma propriété, tant sur la rue que vers les voisins
- je nettoie les abords de mon habitation notamment les feuilles ou la neige
- je respecte la bonne heure pour bricoler
- je préviens mes voisins lorsque je prévois une fête privée

### **3. Je me comporte en éco-citoyen :**

- je dépose le verre au point de collecte prévu à cet effet et repars avec les contenants (carton- plastique ... )
- je sors la poubelle la veille de la collecte et je la rentre dès le ramassage
- je respecte les jours et les horaires de collecte des déchets ménagers et bio-déchets

### **Soyez-en félicités et remerciés**

**L'utilisation des outillages et engins électriques est autorisée :**

- \* Les jours ouvrables de 7h à 12h et de 13h30 à 20h
- \* les samedis de 8h à 12h et de 13h30 à 19h

**mais jamais les dimanches et jours fériés**



## Avis à la population niederentzeneimoise

Depuis quelques années, notre village s'est agrandi de plusieurs lotissements. Quelques « fêtes des voisins » ont rassemblé les nouveaux habitants d'un même quartier, mais beaucoup souhaiteraient faire plus ample connaissance et s'intégrer davantage à la vie locale en rencontrant les autres villageois.

Pour apprendre à mieux se connaître, s'apprécier davantage, mais aussi pour passer un bon moment ensemble autour d'une table variée et bien fournie, tout en échangeant en toute simplicité, nous vous proposons une rencontre de tous les habitants lors du



### **3ème PIQUE-NIQUE GEANT** **dimanche 25 juin à partir de 11h45**

autour de la salle multi-activités

La commune installera à l'extérieur tous les bancs et tables dont elle dispose. En pratique, il vous suffira de nous rejoindre avec votre repas. Pour favoriser la convivialité, nous proposerons un coin barbecue (interdit aux enfants).

**Venez nombreux ! Mobilisez vos voisins !**

**Le succès de cette journée dépendra de votre participation.**



Pour tisser davantage de liens, quelques volontaires vous proposeront en début de matinée diverses activités de détente et de loisirs au départ de la salle des fêtes à partir de **9h30** :

- découverte à vélo (vtc-vtt) d'une partie du ban communal
- footings sur les berges de l'Ill (plusieurs niveaux débutants et initiés)
- terrain de pétanque à disposition
- une structure gonflable permettra de distraire les enfants

Quelques animations pourront se prolonger dans l'après-midi...

Pique-nique annulé en cas de mauvais temps



## <<Osez être acteur de votre environnement !>>

**Vous avez :** De l'**intérêt** pour le territoire où vous vivez, de la **curiosité**, l'**envie** de vous **exprimer** ? Que vous soyez **étudiants, actifs, ou retraités, VENEZ NOUS REJOINDRE !**

**Assistez à la soirée du CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT, le 17 Mai 2017 à 18h45 à ISSENHEIM, salle des fêtes**

Le Conseil de développement vous **accueille**, vous **écoute**, **anime** le **débat**, vous **forme**.

Le **Conseil de développement**, des **événements**, des **visites**, des **conférences**, des **débats**. C'est aussi être **force de proposition** auprès des **élus** dans les domaines de l'économie, du tourisme, du climat, de l'eau, de la biodiversité, des déchets, de la mobilité, et bien d'autres thèmes encore !

Pour participer :

- Inscrivez-vous par téléphone : **03 89 83 71 91**

- Ou retournez le coupon-réponse (ici) à **petr@rhin-vignoble-grandballon.fr**

Rejoignez-nous le 17 Mai 2017 à partir de 18h45 à ISSENHEIM, salle des fêtes



**Mairie de Niederentzen - 14 rue principale - 68127 NIEDERENTZEN**

**Tél : 03 89 49 45 52 - Fax : 03 89 49 93 07**

**[mairie@niederentzen.fr](mailto:mairie@niederentzen.fr)**

**Site : [www.niederentzen.fr](http://www.niederentzen.fr)**

*Directeur de la publication : Jean-Pierre WIDMER - Maire*

*Conception, rédaction et réalisation : Stéphanie FARINHA – Adjointe*